

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.156

L'An Deux Mille Un, le 19 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 DECEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 DECEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE ROYAN
DOTATION INITIALE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 28 novembre 2000, le Conseil Municipal a décidé de créer une régie autonome dite RAPR pour l'exploitation du service public à caractère industriel et commercial du Port de Royan.

Il avait été prévu au budget primitif 2001, le versement à cette régie d'une dotation initiale de 3 967 722,00 F.

Le résultat prévisionnel du budget 2001 de la régie à autonomie financière du Port fait apparaître que la dotation initiale peut être ramenée à 2 200 000,00 F.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de décider le versement à la régie à autonomie financière du Port d'une dotation initiale de 2 200 000,00 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de verser à la régie à autonomie financière du Port de Royan une dotation initiale de 2 200 000,00 F,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS